

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE BILTZHEIM DE LA SEANCE DU 22 JUIN 2020**

Sous la présidence de Monsieur Gilbert VONAU, Maire

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres et ouvre la séance à 20 heures.

Date de la convocation : 17 juin 2020

MEMBRES PRESENTS :

Mr Gilbert VONAU (Maire) – Mmes Lydie ORMANCEY-TANCREDI - Marie Josée MEYER - Aurélie STEHLIN - Maria PEDRO - Rose CESAR - Jessika MACCARI – MM Roger CANE - Jean GRAFF - Mathieu BINTZ - François RINALDI

Absent excusé : /

Le secrétaire de séance : Mme Marie Josée MEYER.

ORDRE DU JOUR :

1) Approbation du Procès-Verbal de la séance du 8 juin

2) Désignation du secrétaire de séance

3) Compte rendu sur utilisation des délégations de compétence,

- Arrêté n 17, nomination des gardes champêtres intercommunaux (brigades vertes)

4) BUDGET 2020, vote des taux des taxes locales

5) BUDGET 2020, examen en vue d'approbation

6) BUDGET 2020, vote des subventions aux associations y compris demande particulière émise par un moto club

7) Syndicats intercommunaux,

- proposer et voter un suppléant pour le SCOT, (Schéma de Cohérence et d'Organisation territoriale)

- proposer et voter un suppléant pour le SIS, (Syndicat intercommunal Scolaire)

8) Travaux futurs, décider de lancer les devis pour :

- rénovation chemin de la ferme jusqu'à l'autoroute et de déléguer à la 3CHR la maîtrise d'ouvrage. (Eligible à la DETR phase 2)

- étude d'aménagement du carrefour rue du Gehren et de Colmar et RD8i et de déléguer à la 3CHR la maîtrise d'ouvrage.

9) Embauches à titre temporaire ; autoriser le maire à :

A) remplacer un agent en fin de contrat,

B) remplacer un agent démissionnaire

10) Festival auto moto saison 2020, examiner les demandes de reports proposées par l'association suite au confinement et donner un avis.

11) Autorisation d'urbanisme, Délibérer pour autoriser le premier adjoint à signer les documents en lieu et place du maire lorsque ce dernier est le demandeur.

12) Divers

POINT N° 1 – Approbation du compte rendu de la séance du 8 juin 2020

Aucune observation et réclamation n'a été faite, le procès-verbal est adopté à l'unanimité

POINT N° 2 – Désignation du secrétaire de séance

Le conseil municipal désigne Madame Marie Josée MEYER, comme secrétaire de séance.

POINT N° 3 – Compte rendu sur utilisation des délégations de compétences

Monsieur le Maire informe de l'arrêté 17 portant sur la dénomination des gardes champêtres intercommunaux.

POINT N° 4 – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2020

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 9 voix pour et 2 abstentions vote pour l'année 2020 ainsi qu'il suit, le taux des contributions directes locales :

	taux actuel	Taux votés
Taxe d'Habitation	5,65%	5,65 %
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	7,74%	9,13%
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties	40,14%	44,15 %

POINT N° 5 – Budget 2020 – examen en vue d'approbation

Monsieur le Maire donne les détails concernant l'élaboration du budget 2020. Le vote du budget est repoussé à la prochaine séance.

POINT N° 6 – BUDGET 2020 – VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire propose de voter les subventions aux associations, comme suit :

Subventions	Propositions nouvelles
6574 - Subv.fonct.aux asso.&autres pers.de droits privé	1.500,00
ASSO SPORTIVE COLLEGE ENSISHEIM	100,00
Collèges	100,00
DIVERS	100,00
Ecole élémentaire de Biltzheim	100,00
MOTO CLUB PASSION VITESSE C2934	1.000,00
UNION NATIONALE DES ANCIENS COMBATTANTS OBERH-BILT	100,00
TOTAL DES SUBVENTIONS	1.500,00

POINT N° 7 – SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

Les résultats des différents votes à bulletins secrets sont :

**SYNDICAT MIXTE DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE ET DU
PAYS RHIN-VIGNOBLE-GRAND BALLON**

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 11
Nombre de bulletins blancs : 0
Suffrages exprimés : 11
Majorité absolue : 6
Ont obtenu :
- Lydie ORMANCEY-TANCREDI 11 voix

- Mme Lydie ORMANCEY-TANCREDI, Suppléante
Ayant obtenu la majorité absolue, est élue déléguée suppléante au Syndicat Mixte du
Schéma de Cohérence Territoriale et du Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon

Les résultats des différents votes à bulletins secrets sont :

SYNDICAT INTERCOMMUNAL SCOLAIRE

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 11
Nombre de bulletins blancs : 0
Suffrages exprimés : 11
Majorité absolue : 6
Ont obtenu :
- Marie Josée MEYER 11 voix

- Mme Marie Josée MEYER, Suppléante
Ayant obtenu la majorité absolue, est élue déléguée suppléante au Syndicat Intercommunal
Scolaire

POINT N° 8 – TRAVAUX FUTURS

Monsieur le Maire informe des travaux prévus au budget 2020 :

A – Intersection rues du Gehren et de Colmar

Des travaux doivent être envisagés à l'intersection des Rues du Gehren et de Colmar, avec
la la RD8i.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de donner un accord de principe pour réaliser les travaux sur le carrefour entre les
rues du Gehren et de Colmar,
- de lancer l'étude en 2020 pour des travaux en 2021,
- de demander à la Communauté de Communes Centre Haut-Rhin d'assurer la maîtrise
d'ouvrage de ces travaux,

- d'entreprendre toutes les demandes d'aides pour ces travaux.

B – Chemin de la Ferme

Des travaux doivent être effectués sur le chemin de la Ferme jusqu'à l'autoroute. Deux devis ont été demandés. Le premier s'élève à 21.000 € TTC et consiste en une remise en état sommaire de la voie. Le second s'élève à 54.483 € TTC avec une mise en œuvre des enrobés.

Plan de financement prévisionnel (pour l'option des 54.483,00 € TTC, soit 45.402,50 €HT) :

DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) 30 % :	13.500,00 €
Fonds de concours de la CCCHR :	11.902,50€
Association Foncière :	10.000,00 €
Commune (solde) :	<u>10.000,00 €</u>
TOTAL :	45.402,50 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de rénover le chemin de la Ferme depuis le village jusqu'au pont sous l'autoroute A 35,
- de demander à la Communauté de Communes Centre Haut-Rhin d'assurer la maîtrise d'ouvrage de ces travaux,
- approuve le plan de financement tel qu'il est présenté,
- de lancer une mise en concurrence et de solliciter toutes les aides financières (DETR, Région...).

POINT N° 9 – EMBAUCHES A TITRE TEMPORAIRE

Objet : Création de 2 postes d'agent contractuel sur un emploi non-permanent, pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité

Sur rapport de l'autorité territoriale,

- Vu le Code Général des Collectivités territoriales ;
- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment le 1° de l'article 3 ;
- Vu le budget de la collectivité territoriale ;
- Vu le tableau des effectifs de la collectivité territoriale ;
- Vu le modèle de délibération du Centre de Gestion FPT du Haut-Rhin ;

Considérant que la législation autorise le recrutement d'agents contractuels pour faire face à un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de 12 mois, renouvelable pendant une même période de 18 mois consécutifs ;

Considérant que la collectivité territoriale peut être confrontée à un besoin de personnel temporaire ;

Considérant qu'il convient de créer deux postes d'agent contractuel relevant du grade de d'Adjoint Technique à raison d'une durée mensuelle de 10 heures pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité ;

Décide

21

Article 1^{er} : À compter du 1^{er} avril 2020, un poste d'agent contractuel relevant du grade d'Adjoint Technique est créé à raison d'une durée mensuelle de 10 heures, pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité.

Article 2 : A compter du 1^{er} juin 2020, un poste d'agent contractuel relevant du grade d'Adjoint Technique est créé à raison d'une durée mensuelle de 10 heures, pour faire face à la démission d'un adjoint technique.

Article 3 : Les postes seront rémunérés par référence à un échelon du grade précité.

Article 4 : L'autorité territoriale est autorisée à procéder au recrutement de deux agents sur les 2 postes précités et à prendre les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération, lorsque la collectivité territoriale se trouve confrontée à un besoin de personnel temporaire.

Article 5 : Les crédits nécessaires sont prévus au budget de la collectivité territoriale.

Une ampliation de la présente délibération sera adressée :

- Au Représentant de l'État.

L'autorité territoriale informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

POINT N° 10 – FESTIVAL AUTO MOTO 2020

Monsieur François RINALDI étant le porte-parole du collectif 'Festival auto-moto' ne prend pas part au débat et sort de la séance.

Suite à l'épidémie de la COVID-19 la délibération du 2 mars 2020 concernant les manifestations du Festival Auto-Moto est annulée. Une nouvelle demande pour l'organisation des manifestations de l'Anneau du Rhin a été déposée par le porte-parole du collectif « festival auto-moto » en date du 8 juin 2020.

Les autorisations suivantes sont sollicitées :

- Autorisation d'organiser les sept manifestations présentées ci-dessus pour la période du 6 juillet au 3 octobre 2020 ;
- Autorisation de dérogation exceptionnelle pour lever les restrictions horaires d'utilisation de la piste, afin de permettre aux véhicules de rouler le soir au-delà de 20h, conformément à l'arrêté d'homologation du circuit du Ministère de l'Intérieur dans la limite de 9 jours par an au maximum, aux dates suivantes :
 - sur circuit homologué : 4 jours :
 - 6 juillet de 8 h à 22 h
 - 13 juillet de 8 h à 00 heure
 - 2 octobre de 8 h à 22 h
 - 3 octobre de 8 h à 2 h du matin(Un courrier sera adressé à la Mairie ultérieurement pour fixer les 5 jours autorisés restants)

- Autorisation pour permettre une animation musicale durant les quatorze manifestations, en respectant les horaires suivants :
 - 6 juillet de 8 h à 00 h
 - 13 juillet de 8 h à 3 h du matin
 - 25 septembre de 8 h à 22 h
 - 26 septembre de 8 h à 00 h
 - 27 septembre de 8 h à 22 h
 - 2 octobre de 8 h à 00 h
 - 3 octobre de 8h à 00h.
- Autorisation d'exemption de la taxe communale sur la vente des billets des spectateurs pour les associations organisatrices ;
- Autorisation durant les dates des manifestations de libre circulation des véhicules à moteur sur le chemin communal longeant la clôture sud du circuit (en dérogation de l'arrêté communal n° 3/2005), mais toutefois réglementée en sens unique « Est-Ouest ».
- Autorisation de libre circulation des véhicules de compétition à l'intérieur du Centre de Sécurité routière de l'Anneau du Rhin pour les manifestations du 05 juin et 11 novembre.
- Autorisation d'installation de débit de boissons des 1^{er} et 2^{ème} Groupes pour la durée du festival du 05 juin au 11 novembre.
- Autorisation pour le tir d'un feu d'artifice le Lundi 13 juillet 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ▶ **Décide** d'accepter les demandes d'autorisation pour les manifestations qui se dérouleront les 6 et 13 juillet – les 25-26 et 27 septembre et les 2 et 3 octobre 2020.

Le Conseil Municipal rappelle que l'association organisatrice est soumise en intégralité au respect de toute la réglementation en vigueur dans le cas de telles manifestations.

Monsieur François RINALDI réintègre le cours de la séance.

POINT N° 11 – AUTORISATION D'URBANISME

Monsieur le Maire quitte la séance.

Madame Lydie ORMANCEY-TANCREDI, adjointe au Maire, rappelle que l'article L2122-26 du code Général des Collectivités Territoriales prévoit la désignation d'un membre du conseil municipal pour remplacer Monsieur le Maire lorsque ses intérêts se trouvent en opposition avec ceux de la commune. De même il est nécessaire de désigner un membre du conseil municipal pour délivrer les autorisations d'occupation des sols dans le cas où Monsieur le Maire est concerné.

22

Il est proposé de désigner Madame Lydie ORMANCEY-TANCREDI.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents désigne Mme Lydie ORMANCEY-TANCREDI en tant que déléguataire pour les autorisations, tel que définies ci-dessus pour toute la durée du mandat.

Monsieur le Maire réintègre la séance.

POINT N° 12 – TOUR DE TABLE – points soulevés par les conseillers

- Informations sur les courriers envoyés suite aux communications des conseillers
- Courrier pour une haie débordant sur le domaine public,
- Retour sur les nuisances liées au terrain de pétanque,
- Déplacement de l'antenne Orange,

Monsieur le Maire informe également :

Le Syndicat Intercommunal Scolaire a été installé, Monsieur BRENDLE Président, les trois vice-présidents sont Mr VONAU , M ALBRECHT et Mme RIGEL.
Le problème des effectifs a été soulevé, il est envisagé d'installer une salle de classe mobile type Algéco à NIEDERENTZEN.

Plus personne ne demandant la parole, la séance se clôture à 23h00.

Tableau des signatures pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal de la Commune de BILTZHEIM de la séance du 22 JUIN 2020

Ordre du jour :

- 1) **Approbation du Procès-Verbal de la séance du 8 juin**
- 2) **Désignation du secrétaire de séance**
- 3) **Compte rendu sur utilisation des délégations de compétence,**
- Arrêté n 17, nomination des gardes champêtres intercommunaux (brigades vertes)
- 4) **BUDGET 2020, vote des taux des taxes locales**
- 5) **BUDGET 2020, examen en vue d'approbation**
- 6) **BUDGET 2020, vote des subventions aux associations y compris demande particulière émise par un moto club**
- 7) **Syndicats intercommunaux,**
- proposer et voter un suppléant pour le SCOT, (Schéma de Cohérence et d'Organisation territoriale)
- proposer et voter un suppléant pour le SIS, (Syndicat intercommunal Scolaire)
- 8) **Travaux futurs, décider de lancer les devis pour :**
- rénovation chemin de la ferme jusqu'à l'autoroute et de déléguer à la 3CHR la maîtrise d'ouvrage. (Eligible à la DETR phase 2)
- étude d'aménagement du carrefour rue du Gehren et de Colmar et RD8i et de déléguer à la 3CHR la maîtrise d'ouvrage.
- 9) **Embauches à titre temporaire ; autoriser le maire à :**
A) remplacer un agent en fin de contrat,
B) remplacer un agent démissionnaire
- 10) **Festival auto moto saison 2020, examiner les demandes de reports proposées par l'association suite au confinement et donner un avis.**
- 11) **Autorisation d'urbanisme, Délibérer pour autoriser le premier adjoint à signer les documents en lieu et place du maire lorsque ce dernier est le demandeur.**
- 12) **Divers**

Nom et prénom	Qualité	Signature	Procuration
VONAU Gilbert	Maire		
ORMANCEY-TANCREDI Lydie	1 ^{er} adjoint		
MEYER Marie-Josée	2 ^{ème} adjoint		
STEHLIN Aurélie	3 ^{ème} adjoint		
PEDRO Maria	Conseiller municipal		
CESAR Rose	Conseiller municipal		
MACCARI Jessika	Conseiller municipal		
CANE Roger	Conseiller municipal		
GRAFF Jean	Conseiller municipal		
BINTZ Mathieu	Conseiller municipal		
RINALDI François	Conseiller municipal		